



Alexia Breton EI
Avocate au Barreau d'Aix-en-Provence
47, rue Emeric David 13100 Aix-en-Provence
06 67 20 76 64
ab@breton-avocat-aix.fr
Case Palais n°451

HONORAIRES DE POSTULATION

1. Les honoraires de représentation et postulation

Comprennent, outre les diligences procédurales nécessaires, deux audiences de renvoi ainsi que le dépôt du dossier à l'audience de plaidoirie. Hors rédaction d'acte. Hors suivi d'exécution. Valable pour un seul contradicteur.

Honoraires de base :

- Procédure de 1^{ère} instance 650,00 € HT
- Référé de 1^{ère} instance 400,00 € HT
- Procédure devant la Cour d'appel avec mise en état 800,00 € HT
- Procédure devant la Cour d'appel à bref délai 900,00 € HT
- Procédure devant la Cour d'appel à jour fixe 900,00 € HT
- Procédure devant la Cour d'appel sur décision d'incompétence 900,00 € HT
- Référé Premier Président 300,00 € HT

Honoraires complémentaires :

- Incident de procédure 300,00 € HT
- Déféré d'incident 300,00 € HT
- Procédure à jour fixe 350,00 € HT
- Procédure après décision avant dire droit 350,00 € HT
- Requête en omission de statuer / rectification d'erreur matérielle 300,00 € HT
- Plaidoirie sur incident ou en référé (1^{er} Président compris) 350,00 € HT
- Plaidoirie au fond 500,00 € HT
- Rédaction d'acte 500,00 € HT
- Contradicteur supplémentaire 100,00 € HT

2. Les frais et dépens

Les frais de procédure et les dépens (timbre fiscal, frais de commissaire de justice, frais postaux, droit de plaidoirie...) seront mis à la charge du client.